

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE

le mardi 3 décembre 2024 à 18 heures 30 (Salle de la Mairie)

Présents : Maire : Michel Marien,

Adjoints : Philippe Mondet, Simone Beauvoir

Conseillers : Jean-Pierre Bettiga, Catherine Bouchot David, Marie-Hélène Bourdier,
Morgane Laulin, Hervé Ramin, Marc Relot, Jocelyn Toton, Aline Tabardin, Frédéric
Touzain, Jacques Parmentier

Absents excusés : Daniel Auxietre, Gaëlle Fonde ayant donné pouvoir

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Philippe Mondet

Ordre du jour :

Point n°1 : Détermination du nombre de postes d'adjoints à la suite de la démission du 3^{ème} adjoint

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 de l'élection du Maire et des adjoints fixant leur nombre à quatre ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2024, fixant à trois le nombre d'adjoints ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur AUXIETRE Daniel, par courrier du 07 novembre 2024 adressé à Madame la Préfète de l'Allier, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire.

Considérant la vacance du poste de troisième adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 18 novembre 2024.

A la suite de cette démission, en raison du suivi des dossiers à venir et pour assurer une meilleure gestion quotidienne, monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de déterminer le nombre d'adjoints à quatre (article L21-22-2 du CGCT)
- de procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Point n°2 : Election du 3^{ème} adjoint

Election du troisième adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées)14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)..... 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)..... 0

Nombre de suffrages exprimés14

Majorité absolue 8

TOTON Jocelyn..... 14 suffrages

Monsieur TOTON Jocelyn a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Point n°3 : Election du 4^{ème} adjoint

Election du quatrième adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

RÉLOT Marc 14 suffrages
Monsieur RÉLOT Marc a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Point n°4 : Election d'un délégué titulaire à l'assemblée plénière du SDE03

Monsieur le Maire,
rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,
rappelle l'élection de M. Daniel AUXIETRE, en qualité de délégué titulaire, par délibération en date du 20 mai 2020,
propose, à la suite de la démission de M. Daniel AUXIETRE de son poste d'adjoint, de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire à l'assemblée plénière du SIEGA,
Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-7, le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de son délégué titulaire.

- Est déclaré élu : Délégué titulaire : M. RÉLOT Marc
Adresse : 15 chemin de la Dispute 03110 Espinasse-Vozelle

Pour siéger à l'assemblée plénière du SDE 03 et à la Commission Consultative Locale.

Point n°5 : Convention de partenariat avec l'épicerie solidaire de la Région de Vichy

Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°18 du Conseil Communautaire en date du 14 juin 2018, approuvant la participation de Vichy Communauté, au fonctionnement de l'Epicerie solidaire intercommunale,
Vu la délibération n°06 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018,
Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la convention de partenariat avec l'épicerie solidaire de la Région de Vichy,

Propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce renouvellement à compter du 1^{er} juillet 2023,
- de l'autoriser à signer tous documents contractuels liés à cette décision.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Point n°6 : Décision modificative n°5 – Dégrèvement JACL

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Énergie – Électricité	-406,00		
7391111 (014) : Dégrèv.tax fonc.propri.	406,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Point n°7 : Décision modificative n°6 – Charges de personnel + impôts + charges financières

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Énergie – Électricité	-17 860,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	3 678,00
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 299,00	73223 (73) : Fds dép des DMTO pour les c	21 696,00
633 (012) : Impôts,taxes&vers.assi.sur rému	1 930,00	738 (73) : Autres impôts et taxes	-21 696,00
6411 (012) : Personnel titulaire	1 250,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	10 691,00		
64168 (012) : Autres emplois aidés	824,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	6 333,00		
6470 (012) : Autres charges sociales	510,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	796,00		
6688 (66) : Autres	503,00		
	3 678,00		3 678,00
Total Dépenses	3 678,00	Total Recettes	3 678,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Point n°8 : Décision modificative n°7 – Charges de personnel + indemnités

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres qu	-2 481,00		
633 (012) : Impôts,taxes&vers.assi.sur rému	5,50		
6411 (012) : Personnel titulaire	234,50		
6413 (012) : Personnel non titulaire	335,00		
6415 (012) : Congés payés	150,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	147,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	873,00		
65568 (65) : Autres contributions	736,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h 00

